

Proposition d'action contre la réunion des musulmans de Mulhouse – par Alain Bis

écrit par Alain Bis | 29 mai 2015





Marre de ces [réunions de musulmans](#) où l'on répète le coran et ses versets haineux envers ce qui n'est pas musulman !

Je pense qu'il faudrait coller sur chaque affiche de ce genre une petite feuille A4 où seraient imprimés les échanges entre musulmans sur nous, les mécréants, comme ils nous appellent, exemple ici sur un forum musulman :

Re : un muslim peut il manger à la même table qu'un mécréant ?

Salam Alaykoun

Si un musulman mange avec un chrétien ou un autre non musulman ou boit avec lui, commet-il un acte interdit . S'il en est ainsi, que diriez-vous de la parole du Très Haut : «Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nourritures. Vous est permise la nourriture des gens du Livre, et votre propre nourriture leur est permise. » (Coran, 5 : 5)

Louange à Allah

Manger avec un non musulman n'est pas interdit quand cela se justifie par un intérêt légal ou par le besoin. Mais n'en faites pas des compagnons avec lesquels vous allez manger, (même sans une cause légale ou un intérêt religieux) Ne vous familiarisez pas avec eux et ne riez pas en leur présence. Cependant, il n'y a aucun mal à ce que, en cas de nécessité, on mange avec un hôte ou un autre (infidèle) afin de les appeler vers Allah, de les orienter à la vérité ou pour d'autres raisons légales.

Le fait de rendre les mets des gens du livre licites pour nous n'implique pas que nous pouvons les prendre pour compagnons ou partenaires. Il n'implique pas non plus que nous puissions manger et boire avec eux sans besoin ni intérêt légal. C'est Allah qui est le garant de l'assistance.

On peut trouver des exemples de ce genre à foison à coller sur leurs affiches que les gens sachent à qui ils ont à faire :

<http://www.yabiladi.com/forum/musulmane-avec-musulman-3-3886972.html>

« C'est triste de voir des algériennes en totale perte de repères essayer de trouver des prétextes pour dire qu'il est hallal de se marier avec des juifs et des chrétiens. C'est d'autant plus triste quand on se rappelle les sacrifices énormes faits par nos grands parents pour chasser de la terre d'Algérie les juifs et les européens. »

« A la posteuse, dans l'islam : une femme musulmane ne peut épouser qu'un homme musulman. Quant aux hommes musulmans, ils peuvent épouser des femmes croyantes d'une des trois religions monothéiste à savoir : musulmane bien sûr, chrétienne ou juive. »

<http://pointdebasculecanada.ca/les-infideles-sont-pires-que-de-s-animaux-entrevue-avec-lex-musulman-abul-kasem/>

<http://www.yabiladi.com/forum/frere-mecreant-80-4362663.html>

Alain Bis